



# Intervention parlementaire

## Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 009-2023  
Type d'intervention : Interpellation  
Motion ayant valeur de directive : ☐  
N° d'affaire : 2023.RRGR.31

Déposée le : 02.03.2023

Motion de groupe : Oui  
Motion de commission : Non  
Déposée par : UDC (Krähenbühl, Unterlangenegg) (porte-parole)  
UDC (Lanz, Thun)  
Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui  
Urgence accordée : Oui 09.03.2023

N° d'ACE : 478/2023 du 3 mai 2023  
Direction : Direction des finances  
Classification : Non classifié

## Le canton considère-t-il que l'absence de distribution du bénéfice est une opportunité ?

Selon les informations de la Banque nationale suisse (BNS) du 9 janvier 2023, la distribution du bénéfice à la Confédération et aux cantons n'est pas possible en raison du déficit de l'exercice 2022. Il est à craindre qu'à l'avenir également, les fonds de la BNS soient moins importants que ce n'était le cas jusqu'à présent. En outre, il faut s'attendre à une augmentation des dépenses en raison de l'inflation et de l'accueil de personnes fuyant l'Ukraine. Malgré ces sombres perspectives, il s'agit de mettre en œuvre les baisses d'impôts prévues au budget afin que le canton de Berne puisse faire un pas en avant dans la comparaison fiscale.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quelles mesures le Conseil-exécutif a-t-il prises pour augmenter la marge de manœuvre financière du canton malgré la situation tendue ?
2. Le Conseil-exécutif partage-t-il le point de vue selon lequel les baisses d'impôts prévues doivent avoir lieu malgré l'absence des fonds de la BNS, afin de stimuler l'économie, surtout dans la situation actuelle ?
3. Le Conseil-exécutif est-il prêt à considérer la situation actuelle comme une opportunité et à remettre fondamentalement en question les dépenses du canton ?
4. Le Conseil-exécutif est-il disposé à présenter au Grand Conseil un état des lieux concernant la rénovation des institutions culturelles que sont le Zentrum Paul Klee et le Musée des Beaux-Arts, afin que les décisions de crédit à venir puissent être prises dans une perspective globale ?

5. Le Conseil-exécutif est-il prêt à revoir la LPFC afin que la répartition des moyens soit plus équitable et pour éviter que certaines communes soient indemnisées pour des tâches particulières en tant que charges de centre urbain alors que d'autres ne le sont pas (p. ex. déneigement pour la ville de Berne ; fête du 1<sup>er</sup> août pour Bienne) ?

Motivation de l'urgence : les besoins financiers sont importants et il s'agit de montrer au plus vite quelles sont les mesures envisagées par le canton.

## Réponse du Conseil-exécutif

- 1. Quelles mesures le Conseil-exécutif a-t-il prises pour augmenter la marge de manœuvre financière du canton malgré la situation tendue ?*

Le Conseil-exécutif a décidé de procéder à une exécution restrictive du budget en 2023 et a chargé à cet effet les Directions et la Chancellerie d'État d'identifier les mesures auxquelles elles peuvent renoncer, puis de les supprimer. Cela exige une restriction des dépenses particulièrement rigoureuse devant surtout contribuer à réduire les charges de biens et services et autres charges d'exploitation. Des contrats et des engagements juridiques limitent toutefois les possibilités d'économiser à court terme. Ces restrictions ont au moins pour but de circonscrire le déficit et le nouvel endettement que l'absence de distribution du bénéfice de la BNS menace de provoquer en 2023.

- 2. Le Conseil-exécutif partage-t-il le point de vue selon lequel les baisses d'impôts prévues doivent avoir lieu malgré l'absence des fonds de la BNS, afin de stimuler l'économie, surtout dans la situation actuelle ? / 3. Le Conseil-exécutif est-il prêt à considérer la situation actuelle comme une opportunité et à remettre fondamentalement en question les dépenses du canton ?*

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2024 et du plan mission-financement 2025 à 2027, le Conseil-exécutif analyse les répercussions qu'aurait une nouvelle distribution de bénéfice de la BNS réduite, voire nulle dans les prochaines années. Il va notamment vérifier si les baisses d'impôts prévues peuvent ou non être réalisées à partir de 2024 et, le cas échéant, à quelle hauteur. Il indiquera les résultats de ses réflexions dans le cadre de la communication sur le budget 2024 et le plan mission-financement 2025 à 2027.

- 4. Le Conseil-exécutif est-il disposé à présenter au Grand Conseil un état des lieux concernant la rénovation des institutions culturelles que sont le Zentrum Paul Klee et le Musée des Beaux-Arts, afin que les décisions de crédit à venir puissent être prises dans une perspective globale ?*

En juin 2022, le Grand Conseil a approuvé un crédit pour la remise en état du Zentrum Paul Klee. Aucune autre décision de crédit ne concerne actuellement ce dernier. Quant au Musée des Beaux-Arts de Berne, la construction d'un bâtiment de remplacement et des travaux de rénovation y sont prévus. Le Conseil-exécutif soumettra le moment venu l'affaire de crédit au Grand Conseil, accompagnée des informations correspondantes.

- 5. Le Conseil-exécutif est-il prêt à revoir la LPFC afin que la répartition des moyens soit plus équitable et que certaines communes ne soient pas indemnisées pour des tâches particulières en tant que charges de centre urbain alors que d'autres ne le sont pas (p. ex. déneigement pour la ville de Berne ; fête du 1<sup>er</sup> août pour Bienne) ?*

Dans le cadre du contrôle périodique de l'impact de la LPFC en cours, les charges de centre urbain des villes de Berne, Bienne, Thoun, Berthoud et Langenthal vont être réévaluées, suivant la méthode et les critères de calcul uniformes habituels. Le Conseil-exécutif devrait soumettre son rapport à ce sujet (réévaluation des charges de centre urbain comprise) dans un rapport qu'il présentera au Grand Conseil durant le second semestre 2024.

Destinataire

– Grand Conseil